



TOPO réunion téléconférence du 07 Mai 2020

Pour donner suite à la téléconférence du 07 mai voici les points d'avancées :

1. Opérationnel :

- L'offre de transport sera de 75% avec des services de renforts appelés RESERVES avec 2 voitures rajoutées sur les lignes 3, 4, 5, 6 et Corol, un tableau de marche est en cours pour ces services.
- Il y aura à compter de lundi 11 mai, 176 services avec 10 réserves chaque jour. Le samedi et dimanche le réseau fonctionnera normalement nous restons en grille d'hiver pour les repos jusqu'à début juillet et nous passerons en grille d'été ensuite.
- La direction souhaite également avoir du volontariat conducteur afin de les rendre polyvalents pour éviter qu'ils soit en chômage partiel en leurs proposant d'aller dans différents services :
 - agence commerciale.
 - contrôle sanitaire aux arrêts, dans les matériels roulants et éventuellement nettoyer eux-mêmes les véhicules pour éviter de prendre des intérimaires et de ne pas augmenter le budget supplémentaire pour les prestataires qui est déjà de plus de 100000 Euros.
- Il y aura des agents de médiations présents sur le terrain pour soulager les conducteurs afin de veiller à la sécurité et en faisant de la prévention. Ces agents seront des PIM'S, Police municipale, Police nationale, Dijon Métropole et également des AVSR qui à l'avenir si les règles ne sont pas respectées pourront verbaliser pour le non-respect des règles sanitaires comme par exemple : « le non-port du masque ». Ils seront présents principalement aux arrêts « GARE, DARCY, MONGE, RÉPUBLIQUE, PALAIS DES SPORTS ».

PRIORITÉ de la direction : PRÉVENTION ET PÉDAGOGIE

- Pour le PCC, la direction nous a dit que tout le monde doit être exemplaire. Leurs services seront réduits en amplitude, exemple : sur un service de 8h03 ils finiront 1h03 plus tôt donc il seront payés 07h00 et 1h03 en chômage partiel pour avoir l'équité avec tous les services qui fonctionnent déjà comme cela.
- Pour la maintenance, le travail d'équipe sera pour tous, pause déjeuner décalé pour ne pas se croiser et aménagements des vestiaires pour avoir la distance nécessaire. Les mainteneurs ont été prévenus de leur nouveau planning
- Pour l'agence, port du masque pour les clients PRÉCONISÉS et non pas obligatoire pour ne pas créer de la tension et des écarts de conduites.

- Affichage de préventions sanitaires dans le matériel roulant en cours. Chaque salarié aura un kit de protection "masques, lunettes suivant les services.
- Les masques lavables seront présents aux alentours de mi-juin mais pour le moment la direction a fourni des masques jetables pour une durée de 1 mois.
- La finalisation du montage de plexi au poste de conduite sera finie cette semaine. Pour donner suite aux préconisations faite par le CSSCT et le syndicat UNSA, il a été signalé que celui-ci faisait des reflets et gênait pour la rétro-vision. Après vérification par AM exploitation, il s'avèrerait qu'il n'y ait pas de reflets (nous les invitons à rouler un peu longtemps pour appréhender la problématique). Pour le rétro, il devrait faire un décrochement.
- Dans les services administratifs (support) en moyenne la direction nous a communiqué qu'il y aura 60% en présentiel et 40% en télétravail.

2. Juridique et autres :

- L'indemnisation pour les arrêts de travaux maladies qui date avant le 16 mars seront indemnisés à 84% net (taux horaire en fonction de l'indemnité CP) à compter de cette date.
Exemple : un arrêt commençant le 7 mars allant jusqu'au 12 avril :
 - Du 7 mars au 15 mars → indemnisé à 100% (hors CSG CRDS).
 - Du 16 mars au 12 avril → Indemnisé à 84% du net (taux horaire en fonction de l'indemnité CP) et en fonction du taux d'activité du service, soit à l'exploitation 25% (1 jour à 100%, les 3 autres à 84%).
- Les FCO redémarrent à partir du 13 mai avec 4 personnes par session

Présent à la réunion (CGT UNSA FO)

T. Bourdier et J. Scheid (en présentiel pour UNSA)